

La thèse des deux mondes et la théorie des communs en appui à la solidarité numérique en éducation au Québec

The Two Worlds Thesis and the Theory of the Commons in Support of Digital Solidarity in Education in Quebec

La tesis de los dos mundos y la teoría de los bienes comunes en apoyo a la solidaridad digital en la educación en Quebec

<https://doi.org/10.52358/mm.vi12.293>

Jean Bernatchez, professeur
Université du Québec à Rimouski, Canada
jean_bernatchez@uqar.ca

Marie Alexandre, professeure
Université du Québec à Rimouski, Canada
marie_alexandre@uqar.ca

Naomie Fournier Dubé, professeure
Université de Montréal, Canada
naomie.fournier.dube@umontreal.ca

RÉSUMÉ

La solidarité numérique est à la fois un concept en construction et une culture en émergence. Qu'en est-il de la solidarité numérique en éducation au Québec en 2022? La thèse des deux mondes (Aigrain, 2005) permet de camper le dilemme. D'un côté, de grandes entreprises commerciales visent le profit, contrôlent les marchés et manipulent les comportements. De l'autre, des stratégies de solidarité numérique se déploient localement : logiciels libres, science ouverte, culture de réseau et de partage. Au Québec, de nombreux enseignants optent pour la forme commerciale. Ils pourraient s'inspirer plutôt de la théorie des communs (Ostrom, 1990) en appui au numérique à l'école.

Mots-clés : numérique, éducation, Québec, communs



ABSTRACT

Digital solidarity is both a concept under construction and an emerging culture. What about digital solidarity in education in Quebec in 2022? The two-worlds thesis (Aigrain, 2005) allows us to define the dilemma. On the one hand, large commercial enterprises aim for profit, control markets, and manipulate behaviour. On the other hand, strategies of digital solidarity are being deployed locally: free software, open science, network culture and sharing. In Quebec, many teachers opt for the commercial form. They could be inspired instead by the theory of the commons (Ostrom, 1990) in support of digital schooling.

Keywords: digital, education, Quebec, common

RESUMEN

La solidaridad digital es tanto un concepto en construcción como una cultura emergente. ¿Qué pasa con la solidaridad digital en la educación en Quebec en 2022? La tesis de los dos mundos (Aigrain, 2005) ayuda a definir el dilema. Por un lado, las grandes empresas comerciales buscan el beneficio, controlan los mercados y manipulan los comportamientos. Por otro lado, se están desplegando estrategias de solidaridad digital a nivel local: software libre, ciencia abierta, cultura de red y del intercambio. En Quebec, muchos profesores optan por la forma comercial. En cambio, podrían inspirarse en la teoría de los bienes comunes (Ostrom, 1990) para apoyar la escolarización digital.

Palabras clave: digital, educación, Quebec, bienes comunes

Introduction

La solidarité numérique est à la fois un concept en construction (Huang, 2013) et une culture en émergence (*Médiations et médiatisations*, 2022). « La solidarité numérique est avant tout une démarche, une pratique favorisée par l'arrimage entre des actions publiques et communautaires qui visent à la fois à contrer l'exclusion économique, sociale et culturelle causée par le fossé numérique et faire des TIC des outils d'inclusion sociale » (Huang, 2013, p. 80). Bref, il s'agit de « faire ensemble » sur le plan du numérique, dans la perspective de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'inclusion.

Qu'en est-il de la solidarité numérique en éducation au Québec en 2022?

La thèse des deux mondes (Aigrain, 2005) permet de camper le dilemme. D'un côté, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) sont des entreprises commerciales qui visent le profit, contrôlent les marchés et manipulent les comportements (Galloway, 2018). De l'autre, des stratégies de solidarité numérique se déploient localement : logiciels libres, science ouverte, culture de réseau et de partage.

Au Québec, de nombreux enseignants optent pour la forme commerciale et s'affichent comme des ambassadeurs des GAFAM. Ils pourraient s'inspirer plutôt de la théorie des communs (Ostrom, 1990) en appui au numérique en éducation. Les communs sont fondés sur l'idée de propriété comme droit d'usage plutôt que comme droit de propriété exclusive. Ils sont associés à des expériences locales autogérées et



à des règles de droit sans cesse renouvelées. « Ils privilégient les décisions du terrain plutôt que celles dictées d'en haut; la pratique de ceux qui font [...]; la coconstruction plutôt que les brevets et les licences restrictives » (Noyon et Vion-Dury, 2018, p. 42).

Nous discuterons ici du choix de l'option des communs en éducation (Ostrom, 1990) en mobilisant dans la discussion la thèse des deux mondes (Aigrain, 2005).

La thèse des deux mondes

La dialogique est un principe de pensée qui met en relation deux concepts à la fois complémentaires et antagonistes. Dans sa déclinaison contemporaine, la dialogique est mobilisée par le philosophe et sociologue français Edgar Morin (2005) dans le cadre de sa méthode de la complexité. En termes dialogiques, penser la vie impose aussi de penser la mort. Penser l'ordre commande de considérer le désordre. Être grand n'a de sens que par rapport à ce qui est petit. Et ainsi de suite. En outre, il faut comprendre que les antagonismes mis en évidence dans l'observation des faits sociaux constituent des catégories mentales, des idéaux types au sens webérien du terme : il s'agit d'une idée abstraite et simplifiée qui permet de rendre compréhensible un phénomène. Il n'est pas question ici d'une référence à la perfection ou encore à un type de phénomène qui se retrouve intégralement dans l'univers social.

La dialogique permet de construire des hypothèses servant à interpréter le monde naturel et culturel. Si l'on met sur un axe avec comme pôles deux termes antagonistes, il y a autant de cas possibles que de points sur cet axe. Ainsi, sur le plan du numérique par exemple, le fait d'utiliser le logiciel commercial Microsoft Word pour écrire un article qui sera publié dans une revue scientifique en libre accès (*Médiations et médiatisations*), ce que nous faisons actuellement, illustre la complexité de catégoriser arbitrairement les phénomènes. Un pôle n'est pas nécessairement celui de la vertu, au détriment de l'autre. Un pôle est plutôt une référence mentale vers laquelle peut tendre l'interprétation d'un phénomène.

Sur le plan du numérique, la thèse des deux mondes est développée par l'informaticien français Philippe Aigrain dans son ouvrage devenu une référence : *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété* (Aigrain, 2005). Il soutient que l'ère de l'information et de la communication dans laquelle le monde est entré se déploie au-delà des outils techniques. Cette ère se présente comme une révolution anthropologique. Il est difficile, croit-il, d'apprécier les enjeux et les défis liés à cette révolution parce que nos outils d'interprétation du monde sont analytiques et disciplinaires.

Les grilles de lecture de cette nouvelle ère sont principalement celles de la complexité et de la transversalité, dont nous n'avons pas encore la culture. La complexité défie nos méthodes traditionnelles d'analyse et d'action. Notre raisonnement face à elle reste analytique, notre vision du monde, disciplinaire [...]. Nous continuons à explorer de manière linéaire les données du passé, alors que les évolutions actuelles sont non linéaires, exponentielles, en constante accélération. (Aigrain, 2005, p. 12)



Trois concepts doivent être ici précisés : complexité, transversalité et accélération.

Selon Edgar Morin (2005, p. 10), « est complexe ce qui ne peut se résumer à un maître mot, ce qui ne peut se ramener à une loi, ce qui ne peut se réduire à une idée simple ». Il ajoute : est complexe ce qui est multiple et incertain.

La transversalité commande par ailleurs de faire des liens entre les phénomènes, mais aussi entre les disciplines. La transdisciplinarité est sollicitée et elle « veut déborder les champs disciplinaires afin d'envisager l'objet d'étude dans sa complexité [...]. Ce processus d'intégration et de dépassement des disciplines a pour objectif la compréhension de la complexité du monde » (Dupuy, 2005, p. 2).

Finalement, l'accélération s'explique par la théorie du philosophe allemand Harmut Rosa (2012). Il propose trois catégories pour en rendre compte :

- 1) l'accélération technique est l'accélération des processus orientés vers un but (production, transport, communication) et le temps est perçu comme un élément de compression de l'espace;
- 2) l'accélération du changement social est marquée par la vitesse de déclin des produits et des expériences, par des innovations qui impliquent l'obsolescence des produits, des services et des compétences;
- 3) l'accélération du rythme de vie concerne l'augmentation du nombre d'expériences par unité de temps et elle est la conséquence du désir de toujours faire plus de choses en moins de temps.

Selon Philippe Aigrain (2005, p. 24), dans l'ère actuelle, « tout se passe comme si deux mondes habitaient une seule planète, y traçant des routes complètement différentes [...]. Notre présent est gros de ces deux mondes. Ils l'habitent l'un comme l'autre ».

Il y a d'abord le monde des multinationales, les GAFAM. Ces entreprises commerciales visent le profit financier et cherchent à s'imposer sur le marché mondial, dans une perspective monopolistique. Afin de favoriser ce projet, elles contrôlent les comportements, les émotions et les liens sociaux selon un modèle conceptualisé par la sociologue étatsunienne Shoshana Zuboff (2020) et appelé capitalisme de surveillance. Il s'agit d'un « nouvel ordre économique qui revendique l'expérience humaine comme matière première gratuite à des fins de pratiques commerciales » (Zuboff, 2020, p. 9). Le capitalisme de surveillance est « une mutation dévoyée du capitalisme marquée par des concentrations de richesse, de savoir et de pouvoir sans précédent dans l'histoire humaine » (Zuboff, 2020, p. 9). Le tableau 1, partiellement inspiré de celui de Philippe Aigrain (2005, p. 27), présente quelques exemples de mécanismes d'appropriation privée par les GAFAM et les tensions qui en résultent.



Tableau 1

Exemples de mécanismes d'appropriation privée et tensions qui en résultent

Appropriation privée	Tensions qui en résultent
Extension et mondialisation des brevets	Plus de domaines sont couverts par les brevets et les autres dispositifs de propriété intellectuelle (notamment ce qui relève du vivant), ceci dans un plus grand nombre de pays, de sorte que les connaissances afférentes (et les produits et services qui en découlent) ne sont accessibles qu'à ceux (individus, États) capables de les payer, selon un principe d'exclusion. Bon nombre de ces connaissances étaient autrefois considérées comme des biens communs avant que des entreprises privées ne se les approprient.
Criminalisation des comportements de partage	Sur le plan des droits de propriété, dans la plupart des régimes juridiques, les droits individuels (des personnes, des entreprises) sont privilégiés par rapport aux droits collectifs de sorte que la transgression des droits de propriété intellectuelle est considérée comme un crime passible de sanctions.
Capitalisme de surveillance	Les GAFAM ne cherchent pas seulement à capter les données. Grâce à cette stratégie, elles veulent aussi orienter, modifier et conditionner les comportements en lien avec la vie sociale, les émotions, les choix commerciaux et politiques, le vote, etc.

Note. © J. Bernatchez, M. Alexandre, N. Fournier Dubé, 2022. Inspiré de Aigrain (2005).

Il y a aussi, de manière complémentaire et antagoniste, le monde des solidarités numériques orienté vers la production de biens communs. Un bien commun est une « entité immatérielle à laquelle on a décidé de donner un statut de propriété commune, de la faire appartenir à tous » (Aigrain, 2005, p. 265), selon un principe d'inclusion. Les biens communs informationnels « peuvent être créés, échangés et manipulés sous forme d'information [...]. Il peut s'agir de données, de connaissances, [...] d'idées, de logiciels » (Aigrain, 2005, p. 266). Les biens communs gérés par les États sont qualifiés de biens publics. Généralement, les acteurs solidaires sur le plan numérique combattent aussi pour préserver les biens communs mondiaux (environnement, climat, air, eau et terre). Les solidarités « s'enhardissent et se donnent les moyens du contrôle qualitatif des formes d'échange et de production, valorisant dans un même mouvement le commerce équitable, les économies d'énergie et le partage des connaissances. Elles explorent de nouveaux moyens de doter de ressources suffisantes les biens publics sociaux (éducation, santé, revenus pour tous) » (Aigrain, 2005, p. 25). Le tableau 2, partiellement inspiré de celui de Philippe Aigrain (2005, p. 26), présente quelques exemples de produits de la solidarité numérique.



Tableau 2

Exemples de produits de la solidarité numérique

Produits de la solidarité numérique	Exemples
Logiciels et ressources éducatives libres	Systèmes d'exploitation <i>Open Source</i> de la famille des GNU/Linux, suite bureautique LibreOffice, navigateur Web Mozilla Firefox/ ressources d'enseignement, d'apprentissage et de recherche appartenant au domaine public
Publications scientifiques ouvertes (selon la voie dorée, soit des revues ou des ouvrages en libre accès dès leur publication, souvent sous licences <i>Creative Commons</i>)	<i>Médiations et médiatisations, Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire / International Journal of Technologies in Higher Education, Enjeux et société</i>
CLOM (cours en ligne ouverts et massifs, offerts universellement et gratuitement)	<i>J'enseigne à distance, J'accompagne mon enfant qui apprend à distance, Le télétravail : enjeux et défis</i> (Université TÉLUQ)
Réseaux de partage collaboratifs	Wikipédia, RÉCIT (réseau québécois axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies), communautés d'apprentissage professionnelles (CAP)
Archivage (selon la voie verte, soit l'autoarchivage ou le dépôt par l'auteur dans une archive ouverte)	Archive ouverte pluridisciplinaire HAL, OpenEdition (portail de ressources numériques en sciences humaines et sociales), Sémaphore (dépôt numérique de l'UQAR)

Note. © J. Bernatchez, M. Alexandre, N. Fournier Dubé, 2022. Inspiré de Aigrain (2005).

Les « communs » s'inscrivent dans cette logique de solidarité numérique.

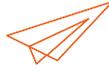
La théorie des communs

Le néolibéralisme ambiant suggère l'idée que la propriété privée est l'horizon indépassable de l'économie. Or, la théorie des communs vient bousculer cette « vision du monde ». L'idée n'est pas nouvelle toutefois, mais elle est réinventée dans la perspective de la résistance au capitalisme de surveillance, voire au capitalisme tout court. L'histoire se répète.

Selon plusieurs auteurs, le capitalisme naît au XVII^e siècle du mouvement des enclosures.

L'une de ses manifestations physiques les plus voyantes [du capitalisme naissant] a été la mise en place de clôtures – ou enclosures en Angleterre, où le processus a été le plus net et le plus précoce – sur les terres que les familles paysannes travaillaient en commun [...]. Les terres arables ont été regroupées, concentrées, transformées en pâturages, protégées par leurs nouveaux propriétaires, des fermiers riches que ces expulsions brutales transformaient en capitalistes à mesure que déclinaient les cultures vivrières, au profit d'une agriculture marchande [...]. (Ravelli, 2019, paragraphe 18).

Chassés des terres qu'ils cultivaient, les paysans pratiquent alors le vagabondage et le braconnage, sévèrement punis par des lois d'une rare violence qui ont comme conséquence de diriger cette main-



d'œuvre itinérante vers les manufactures nouvellement créées, transformant les paysans en ouvriers. Le mouvement des enclosures est propre à l'Angleterre, mais ailleurs, « c'est bien à chaque fois à partir des mutations internes à un monde rural marqué par la faim et les recompositions de la propriété que s'esquisse la première classe ouvrière » (Ravelli, 2019, parag. 18). Depuis le début du 21^e siècle, la réflexion sur les « communs » est vive, en particulier en ce qui a trait au numérique. Une analogie avec le mouvement des enclosures est souvent évoquée : il est alors question d'une enclosure des savoirs et les clôtures sont d'ordre juridique.

En 2009, la politologue et économiste étatsunienne Elinor Ostrom devient la première femme à obtenir le prix Nobel d'économie en reconnaissance de ses travaux sur la gouvernance économique dont le vecteur est la théorie des communs. Le moment est propice à une telle reconnaissance puisque la crise bancaire et financière de 2008 contribue à remettre en question certains dogmes économiques, notamment celui de la « tragédie des communs » de l'écologue étatsunien Garrett Harding (1968). Cette théorie érige en vérité révélée le fait que chaque individu a intérêt à s'appropriier le plus de ressources communes possible, ce qui amène une surexploitation de la ressource. Cette thèse présente d'importantes lacunes, mais elle conforte les possédants, aussi elle se taille une influence appréciable. En revanche, la thèse d'Elinor Ostrom (1990) est robuste, tant sur le plan théorique que sur le plan empirique. Selon elle, la propriété privée peut être transcendée grâce au phénomène des communs, mais à certaines conditions. Il s'agit d'abord de définir clairement l'objet de la communauté et de ses membres ainsi que les règles d'exploitation de la ressource. La participation des utilisateurs à la définition des règles de gestion de la ressource commune permet d'en assurer la pérennité. En cas de non-respect de ces règles, il doit y avoir gradation des sanctions. Il faut en outre prévoir un accès rapide aux instances de résolution de conflits. L'autoorganisation de la communauté (à plusieurs niveaux) doit être reconnue par les autorités externes.

Les philosophes et sociologues français Pierre Dardot et Christian Laval (2015) poussent plus loin le raisonnement et présentent le commun comme le substrat d'une révolution au 21^e siècle, y voyant une convergence des luttes citoyennes. « Ces luttes politiques obéissent à la rationalité politique du commun, elles sont des recherches collectives de formes démocratiques nouvelles » (Dardot et Laval, 2015, p. 19). Le commun fait la synthèse entre anticapitalisme, écologie politique et autogouvernement collectif. Les communs réhabilitent l'utopie (Noyon et Vion-Dury, 2018).

Conclusion

Qu'en est-il de la solidarité numérique en éducation au Québec en 2022? Une observation des pratiques met en évidence que les deux mondes coexistent, celui des GAFAM et celui des solidarités numériques.

Bon nombre d'enseignants optent pour la forme commerciale et s'affichent comme enseignants certifiés Apple, Google ou Microsoft. Des écoles publiques et privées du Québec prétendent aussi à pareilles certifications (Brassard, 2017). Il existe même des « sorties éducatives » organisées dans les magasins Apple du Québec (Bellerose, 2019). Habituellement, le personnel enseignant et les écoles n'obtiennent pas d'avantages financiers liés à cette promotion de la marque, mais plutôt certains avantages symboliques, notamment si le personnel scolaire sert de relais auprès de leurs collègues pour les former aux produits associés à la marque. Par exemple,



Le programme Apple Teacher a été créé pour soutenir et valoriser les éducateurs. Ce programme aide les enseignants à tirer parti du formidable potentiel d'iPad, de Mac et des applications intégrées au sein de leur classe. En vous inscrivant à ce programme, vous aurez accès au centre de formation Apple Teacher, qui vous permettra de développer vos compétences, d'obtenir des badges et d'être reconnu(e) en tant qu'Apple Teacher. Vous recevrez également des courriels d'actualités contenant des témoignages d'enseignants, des conseils et des idées d'enseignement. (Apple, 2022)

Le site fait aussi mention que « pour les écoles et les centres de services scolaires, le programme Apple Teacher est un moyen gratuit et efficace de favoriser le perfectionnement du personnel enseignant » (Apple, 2022). Or, depuis le 1^{er} juillet 2021, l'obligation est faite pour les enseignants du Québec d'effectuer au moins 30 heures de formation continue sur deux ans. Il leur appartient de définir les activités qui répondent le mieux à leurs besoins, mais il y a fort à parier que les propositions des GAFAM pourront sembler intéressantes et pertinentes.

En outre, l'intelligence collective de l'école et du personnel enseignant se manifeste aussi dans des espaces collaboratifs qui incitent les acteurs scolaires à partager de manière désintéressée leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être. La communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) est un modèle intéressant et de plus en plus populaire. C'est le cas aussi du Réseau axé sur le développement des Compétences des élèves par l'Intégration des Technologies de l'information et de la communication (RÉCIT). Cette structure regroupe

- 200 personnes-ressources réparties dans 70 services locaux à la formation générale des jeunes;
- 18 services régionaux à la formation générale des adultes;
- et 14 services nationaux qui assurent un soutien en lien avec un domaine d'apprentissage (mathématique, science et technologie, univers social, etc.) ou pour une population scolaire ciblée (adaptation scolaire, éducation préscolaire, formation générale des adultes, etc.) (RÉCIT, 2022).

Il est aussi possible de développer dans de tels contextes des pratiques collaboratives qui s'inscrivent dans la logique des « communs ».

Liste de références

- Aigrain, P. (2005). *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété*. Fayard.
- Apple (2022). *Apple Teacher*. <https://www.apple.com/ca/fr/education/k12/apple-teacher>
- Bellerose, P. (2019, 20 février). Des « sorties éducatives » dans des magasins Apple. *Le Journal de Québec*, <https://www.journaldequebec.com/2019/02/20/des-sorties-educatives-dans-des-magasins-apple>
- Brassard, D. (2017, 23 octobre). Une certification Apple des écoles fait réagir. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062931/apple-certification-ecole-scolaire>
- Dardot, P. et Laval, C. (2015). *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. La Découverte.
- Dupuy, L. (2005). *Co, multi, inter, ou trans-disciplinarité ? La confusion des genres*. <https://web-new.univ-pau.fr/RECHERCHE/CIEH/documents/La%20confusion%20des%20genres.pdf>
- Galloway, S. (2018). *Le règne des quatre. La face cachée d'Amazon, Apple, Facebook et Google*. Quanto.
- Harding, G. (1968, 13 décembre). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248.



Huang, P. (2013). *La solidarité numérique : réponse locale à l'exclusion et redéfinition des stratégies de développement en matière de TIC*. [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/5698/>

Médiations et médiatisations (2022). Numéro 12 : Appel à propositions / Numéro thématique Vers des solidarités numériques en éducation : possibles champs d'action. <https://revue-mediations.telug.ca/index.php/Distances/annonce/view/17>

Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Seuil.

Noyon, R. et Vion-Dury, P. (2018). *Les idées nouvelles. Pour comprendre le XXI^e siècle*. Allary.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.

Ravelli, Q. (2019). Le capitalisme a-t-il une date de naissance ? Tracés. *Revue de sciences humaines*, 36, 29-57. <https://doi.org/10.4000/traces.9428>

RÉCIT (2022). *Qui sommes-nous ?* <https://recit.qc.ca/recit/>

Rosa, H. (2012). *Aliénation et accélération : vers une théorie critique de la modernité tardive*. La Découverte.

Zuboff, S. (2020). *L'âge du capitalisme de surveillance*. Éditions Zulma.